

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du jeudi 31 janvier 2013

Présents : H. ANDRE, C. AUSSAGUES, N. DOSME S. GOUT (Président), I. HARLE (Syndic), F. HERMEL

Absents excusés : E. DACQUAY

1- Protocole à suivre en cas d'engorgement des eaux usées (suite et fin). Le protocole reporté dans le précédent compte rendu, et mis sur le site internet du Bois Persan à la rubrique « Infos Pratiques » a été défini avec l'aide de l'ARC (Association des Responsables de Copropriété, lors de la consultation du 25 mars 2008, dans le cadre de la mise à jour du règlement de copropriété), et est basé sur **la législation actuelle**, selon laquelle les canalisations enterrées sous les jardins privatifs appartiennent à la Copropriété et non au propriétaire du jardin. Ceci, quel que soit l'historique des canalisations et de la Copropriété. Le courrier d'Alain LOMPECH qualifiant ces informations de partiellement erronées sans donner de fondements légaux à cette affirmation ne peut donc être suivi d'effet. Le Conseil Syndical serait reconnaissant aux Copropriétaires qui souhaitent lui apporter des éléments complémentaires de bien vouloir entamer un dialogue sur la base de questions avant de prononcer des jugements négatifs.

2- L'ensemble de compresseurs implantés pour la climatisation du bâtiment de la zone de Courtaboeuf perpendiculaire au début de l'allée de Persépolis : des courriers ont été envoyés aux Mairies des ULIS et D'ORSAY, et à la Société AGILENT, installatrice des climatiseurs. Dans sa réponse (voir tableau d'affichage Place de Suse et site internet du Bois Persan) AGILENT ne fait mention que de son souci de camouflage visuel des installations et non du risque de nuisance sonore pour les riverains: il serait intéressant que les habitants des premiers numéros (1 à 8 par exemple) de l'allée de Persépolis nous fassent part de leurs observations (boispersan@orange.fr) pour aider le conseil à décider d'une éventuelle intervention complémentaire.

3- Le courrier résumant les négociations et l'état de fait concernant l'impossible convention entre la Mairie d'Orsay et la copropriété du Bois Persan a été validé par le conseil Syndical et a été envoyé à M. David ROS (voir tableau d'affichage Place de Suse et site internet du Bois Persan)

4- Le terrain de la Cyprenne : 6 personnes ont manifesté leur intérêt pour le projet d'acquisition de ce terrain et une éventuelle construction de garages. Il ne semble donc pas utile de faire de ce projet une résolution pour la prochaine AG, mais cela n'exclut pas une discussion ouverte pendant l'AG, par exemple à la fin pendant le dernier comptage de votes.

5- l'excavation réalisée par L'EDF à l'angle du 1 allée d'Hamadan : ce trou pouvant être dangereux pour les enfants et rien ne suggérant qu'il n'a pas été oublié par l'EDF, le Syndic va s'informer de son devenir.

6- Le Conseil Syndical est tout à fait conscient de la dégradation de certaines portions de trottoir et de chaussée, mais devant l'impossibilité de trouver une

entreprise qui se déplace pour réaliser des travaux aussi peu importants, il s'en remet au Syndic professionnel qui entrera en fonction quelques 3 mois après l'Assemblée Générale, soit environ début juillet.

7- Le véhicule «épave» (205 vraisemblablement blanche à l'origine) immobile depuis plusieurs mois sur le parking en face des 35- 38 allée de Persépolis semble abandonnée. La procédure d'évacuation des véhicules abandonnés est la suivante. Le Copropriétaire demandeur formule par écrit (e-mail, courrier) une demande au Syndic dans laquelle il précise l'immatriculation du véhicule, et la date approximative de dernier mouvement connu (n'a pas bougé depuis). Sur cette base, le syndic enclenche alors une procédure avec la police municipale. Cette procédure sera prochainement ajoutée dans la rubrique « infos pratiques » du site du Bois Persan.

8- **Bienvenue aux nouveaux Copropriétaires** : Thomas DESCHILDER, qui remplace Mme Duhail, dans l'immeuble, et la famille St LEGER-LAPENDRY, avec Chiara (8 ans), Béryl (6 ans) et Maud (2 ans), qui s'installe au 2 Allée d'Hamadan, à la suite de la famille YEROMONAHOS.

9- **RAPPEL** : les projets de résolution à soumettre à l'Assemblée Générale doivent être impérativement remis au syndic AVANT le 4 mars 2013 à midi

**Prochaine réunion du Conseil Syndical
Jeudi 21 février 2013 - 20h45**